



Le Comité de vigilance des activités portuaires s'oppose au projet Laurentia

Les membres du Comité de vigilance des activités portuaires (CVAP) ont pris connaissance du rapport provisoire de l'Agence d'évaluation d'impact du Canada (AEIC) quant au projet Laurentia. Après analyse, les membres du CVAP sont d'avis que la réalisation du projet Laurentia par son promoteur, le Port de Québec aurait des conséquences néfastes, et ce, tant sur la santé et la qualité de vie des citoyens que sur la biodiversité. Les membres feront connaître leurs arguments et leur opinion défavorables à l'AEIC à l'intérieur d'un mémoire à être déposé d'ici le 16 décembre 2020.

En effet, dans son rapport préliminaire l'AEIC démontre que le projet contribuerait à augmenter l'émission de contaminants atmosphériques et ainsi avoir des effets négatifs sur la qualité de l'air et sur la santé humaine. Les quartiers riverains des installations portuaires sont déjà exposés à des sources de contaminations qui dépassent les normes gouvernementales exigées. Nous considérons également que l'apport économique projeté du projet ne peut justifier la détérioration de la qualité de vie de milliers de citoyens.

À l'heure où les grands enjeux environnementaux doivent être pris en compte dans tous les projets de développement, le rapport préliminaire de l'AEIC démontre clairement que les effets cumulatifs, tant dans la phase de construction que celle de l'opération, pourraient causer des dommages importants sur la qualité de l'environnement, la santé des citoyens et la qualité de vie.

En raison des faits qui ont été documentés par les experts-évaluateurs sur l'impact négatif que le projet Laurentia aura sur la qualité de l'air dans les quartiers et la qualité de vie dans les quartiers centraux de la Ville de Québec, le CVAP s'oppose à la réalisation du projet d'agrandissement du Port de Québec. Le CVAP demande au gouvernement du Québec et à la Ville de Québec de retirer son appui et recommande au gouvernement du Canada de ne pas autoriser l'exécution du projet Laurentia.

Le CVAP souhaite rappeler aux citoyens de la ville de Québec qu'il est possible de donner leur avis sur le projet. Leur opinion peut être partagée simplement sous forme de lettre ou d'un mémoire qu'ils peuvent acheminer à l'AEIC ici : <https://iaac-aeic.gc.ca/050/evaluations/proj/80107?culture=fr-CA>

À propos du Comité de vigilance des activités portuaires

Le Comité de vigilance des activités portuaires (CVAP) a été créé en mai 2013 à l'initiative de la ministre de la Capitale-Nationale de l'époque, Mme Agnès Maltais, et du maire de Québec, et ce, [en réaction aux épisodes de poussières rouges](#).

Le CVAP est composé de personnes issues d'organisations représentatives des citoyens et des différents groupes touchés par les activités portuaires. Sa mission est de formuler des recommandations quant aux améliorations à apporter pour atténuer les impacts négatifs des opérations du Port de Québec sur le milieu urbain dense qu'il juxtapose. Depuis 2015, le CVAP a suivi et commenté les différentes versions du projet d'agrandissement du Port de Québec.

-30-

Sources :

Audrey Lanier
Coordinatrice du CVAP
audrey.lanier@cre-capitale.org
418 522 0006 poste 3127

Suzanne Verreault
Présidente du CVAP